



Paris, le 11 juillet 2011

Monsieur Frédéric Lefèbvre
Secrétaire d'État chargé du commerce,
de l'artisanat, des PME, du tourisme,
des services, des professions libérales et de la
consommation
139 rue de bercy
75572 Paris

Objet : Confédération nationale du logement
Ref : SR/61-2011

**Claire-lise
Campion**

Monsieur le Ministre,

Sénatrice de
l'Essonne

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de la Confédération nationale du logement qui s'inquiète de son renouvellement d'agrément en tant qu'association de consommateurs.

Cette confédération est la première, par ses résultats aux élections de représentants des locataires, et elle joue un rôle considérable dans l'ensemble du secteur du logement.

*Vice Présidente
du Conseil Général
de l'Essonne*

La CNL a sollicité et obtenu pour la première fois son agrément au titre de la consommation le 15 mai 1980, agrément constamment renouvelé jusqu'à l'année dernière.

A cette époque des éléments de justifications supplémentaires lui ont été réclamés à l'appui de sa demande. Ces éléments ont été adressés à vos services. Mais le 23 septembre 2010, le rejet de la demande lui a été signifié. Aucune réponse n'a été apportée au recours gracieux entamé par la confédération.

En mai 2011, une nouvelle demande de renouvellement a été déposée. Par le présent courrier, je tiens à vous signifier mon soutien à cette demande.

Cette association est un interlocuteur crédible dans la recherche d'accords sur de nombreux sujets entre bailleurs et locataires. Son travail est précieux pour le maintien d'un lien social auprès de populations modestes.

Espérant que vous pourrez reconsidérer la position de votre prédécesseur,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Claire-Lise Campion